

## DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

### SEANCE DU 7 OCTOBRE 2016

*Le vendredi 7 octobre 2016, à 14h30, les membres composant l'assemblée constitutive provisoire de l'Université Clermont Auvergne, dûment convoqués le 26 septembre 2016, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Claude JAMEUX, administrateur provisoire de l'Université Clermont Auvergne.*

> Présidence :

Claude JAMEUX, Administrateur provisoire.

> Membres avec voix délibérative :

Viviane ALARY ; Jérémie ARNAUD ; Pascale AURAIX-JONCHIERE ; Jérôme AUSLENDER ; Catherine AUXIETTE ; Matthieu BARBERIS ; Mathias BERNARD ; Christine BERTRAND ; Raphaëlle BUSSEMEY-VIALON ; Olivier CAMARES ; Patrick CHAMBRES ; Jean-Pascal CHARPENTIER ; Fabien CONORD ; Françoise CONSTANTY ; Jean-Baptiste COULON ; Jean-Philippe DÉSIRONT ; Gérard DUHESME ; Alain ESCHALIER ; Isabelle FERNANDES ; Isabelle GOI ; Aurélie GOUSSET ; Olivier GUINALDO ; Isabelle LAJOINIE ; Bertrand LAPORTE ; Kevin LEGOUGUEC ; Réjane LENOIR BERNARD ; Nathan LOBACCARO ; Gilles MAILHOT ; Claudie NOULIN ; Patrick PLANE ; Françoise PALADIAN ; Édouard REGIS ; Patrick RELIAT ; Mary-Françoise RENARD ; Corinne ROCHETTE ; Jean-Luc SABATIER ; Denis SARGOS ; Jean-Marin SERRE ; Sébastien TARRIT ; Evelyne TOUSSAINT ; Stéphanie TUBERT-JEANNIN ; Brigitte VENNAT ; Lauren VERONESE.

> Procurations :

Denis ARDID à Alain ESCHALIER, Martine AUDIBERT à Bertrand LAPORTE, Cécilia BRASSIER à Isabelle FERNANDES, Jocelyne DANDRIEUX à Jean-Philippe DÉSIRONT, Jacques FOURNET à Alain ESCHALIER, Brice HORTEFEUX à Claude JAMEUX, Emilie JAGUT à Matthieu BARBERIS, Maxime OTMANI à Jean-Luc SABATIER, Blaise PICHON à Fabien CONORD, Pierre SCHIANO à Viviane ALARY, Marianne THESE à Sébastien TARRIT, Loïc YON à Fabien CONORD.

> Invités permanents :

Eliane CHABROT, agent comptable de l'Université d'Auvergne, Béatrice CLEMENT, représentant Mme le Recteur, Chancelier des universités ; Stefan LAMBERT, D.G.S de l'Université Blaise Pascal ; Isabelle PERIN, agent comptable de l'université Blaise Pascal.

> Invités :

Brigitte BONHOMME ; Nathalie CHANTILLON ; Jean CHAZAL ; Angélique COMBES ; Jean-Louis COMBES ; Léa DARDINIER ; Charles-André DUBREUIL ; Khalil EL KHAMLI DRISSI ; Pierre HENRARD ; Marie IZAUTE ; Michel JAMES ; Christian LARROCHE ; Pierre-Michel LLORCA ; Nicolas MAINETTI ; Bénédicte MATHIOS ; Guillaume OURTIES ; Françoise PEYRARD ; Adélaïde REYES ; Joël TOUSSAINT ;

> Excusés :

Denis ARDID, Martine AUDIBERT, Mhammed BENBAKKAR, Cécilia BRASSIER, Jean-Pierre BRENAS, Jocelyne DANDRIEUX, Myriam ESQUIROL, Jacques FOURNET, Christelle GREMEAU-RICHARD, Brice HORTEFEUX, Emilie JAGUT, Maxime OTMANI, Catherine PENNEC, Blaise PICHON, Pierre SCHIANO, Marianne THESE, Loïc YON.

**Membres en exercice : 67**

**Membres présents ou représentés : 59**

*Les membres présents ou représentés formant au moins la moitié des membres en exercice, l'assemblée peut délibérer.*

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE PROVISoire DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2016,**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n° 2016-1217 du 13 septembre 2016 portant création de l'université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté n° 16-372 du 15 septembre 2016 du Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, portant nomination de Monsieur Claude Jameux, administrateur provisoire de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'avis du comité technique provisoire en date du 7 octobre 2016 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée constitutive provisoire, en application des dispositions susvisées, d'adopter les statuts de l'université Clermont Auvergne ;

Après avoir délibéré,

**DECIDE**

Les statuts de l'université Clermont Auvergne, tels que joints en annexe, sont approuvés.

Membres en exercice : 67  
Votes : 59      Abstention : 0  
                    Pour : 56  
                    Contre : 3

L'administrateur provisoire,

  
Claude JAMEUX

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : AC UCA 2016-10-07-01

TRANSMIS AU RECTEUR : 7 OCTOBRE 2016

PUBLIE LE : 7 OCTOBRE 2016

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*